

AECK/ WG
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 202 DU 11 MARS 2020

portant nomination des membres du Conseil
d'administration de la Galerie nationale.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la loi n° 91-006 du 25 février 1991 portant Charte culturelle en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2019-430 du 02 octobre 2019 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- vu** le décret n° 2020-201 du 11 mars 2020 portant approbation des statuts de la Galerie nationale ;
- sur** proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 mars 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de la Galerie nationale, les personnes dont les noms suivent :

1. monsieur **Alain HINKATI**, représentant de la Présidence de la République ;
2. monsieur **Eric Folly TOTAH**, représentant du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;

3. monsieur **Olayèmi AHOUANMENO**, représentant du Ministère de l'Économie et des Finances ;
4. monsieur **Alidou SEFOU**, représentant du Ministère des Sports ;
5. monsieur **Prince Charles ANAGO**, représentant du Ministère de la Justice et de la Législation ;
6. monsieur **Togbédji Daladier C. YEKPON**, représentant du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
7. monsieur **Nestor Clétus GUEZO**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Monsieur **Eric Folly TOTAH** est nommé Président du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (03) ans renouvelable une (01) fois, qui court à compter de la date de leur installation.

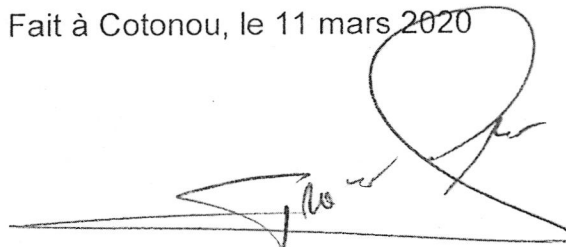
Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

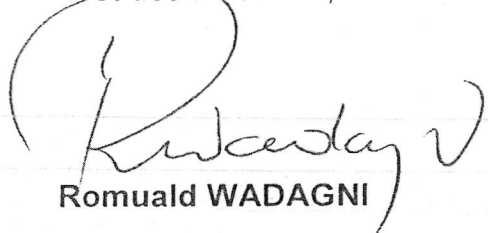
Fait à Cotonou, le 11 mars 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



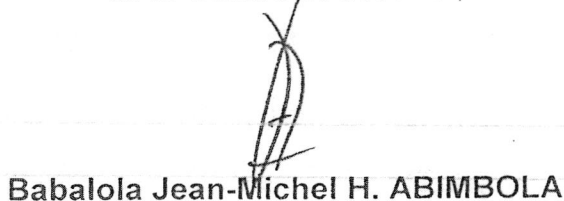
Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre du Tourisme,
de la Culture et des Arts,



Babalola Jean-Michel H. ABIMBOLA

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,


Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MTCA 2 – MJL 2 – AUTRES MINISTERES 21
– SGG 4 – JORB 1.